



## ACTE D'AUTORISATION

Amendement d'une autorisation nationale

Le Ministre de l'Environnement décide:

### §1. Le meta SPC:

#### **RE.LE.VI Biocide Family META SPC1**

est autorisé conformément à l'article 48 du Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 06/10/2034. Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les biocides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation:

RELEVI S.P.A.

Numéro BCE: /

Postumia 1

IT 46040 Rodigo

- Nom commercial des produits contenus dans le meta SPC:

- o META-SPC1 CROCHETS ANTI-MITES

- o META-SPC1B CROCHETS ANTI-MITES

- Numéro d'autorisation du meta SPC: BE2024-0031-01-00

- Utilisateur autorisé: Uniquement pour le grand public

- Forme sous laquelle le meta SPC est présenté:

- o XX - Diffuseur passif

- Nom et teneur de chaque principe actif:

Transfluthrine (CAS 118712-89-3): 0.86% - 0.88%
---

- Substances préoccupantes :



2,6-dimethyl-7-octene-2-ol (CAS 18479-58-8): 8.4% - 11.89%  
 Linalol (CAS 78-70-6): 4.67% - 6.61%  
 Acétate de linalyle (CAS 115-95-7): 3.2% - 4.53%  
 Camphre (CAS 76-22-2): 2.04% - 2.88%  
 3,6-dihydro-2,4- dimethyl-6- phenyl-2H-pyran (CAS 68039-40-7): 0.93% - 1.32%

- Type de produit et usage en vue duquel le meta SPC est autorisé:

18 Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres anthropodes  
 Réservé à un usage grand public pour la protection des vêtements et des textiles.

- Date limite d'utilisation des produits contenus dans le meta SPC: Date de production + 2 ans
- Organismes cibles:
  - o Tineola bisselliella
  - o Anthrenus verbasci

§2. Fabricant des produits contenus dans le meta SPC et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant RE.LE.VI Biocide Family META SPC1:

RELEVI S.P.A., IT

- Fabricant Transfluthrine (CAS 118712-89-3):

2022 Environmental Science FR SAS, FR

§3. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation des produits du meta SPC:

- Ce meta SPC fait partie de la famille de produits autorisée sous le nom RE.LE.VI Biocide Family, avec le numéro d'autorisation BE2024-0031-00-00.
- Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.

§4. Classification des produits contenues dans le meta SPC :

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-GHS:

Code H	Classe et catégorie
H315	Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 2
H317	Sensibilisation respiratoire ou cutanée - sensibilisants cutanés catégorie 1
H319	Lésion oculaire grave/irritation oculaire - catégorie 2
H400	Toxicité aiguë (milieu aquatique) - catégorie 1
H410	Toxicité chronique (milieu aquatique) - catégorie 1



§5. Conditions particulières à l'usage:

- Circuit: circuit libre

Bruxelles,  
Reconnaissance mutuelle simultanée, le 21/11/2024

Amendement d'une autorisation nationale,

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
*(Par A.M. 17/05/2019)*

Chef de cellule de la cellule biocides

Signé électroniquement par: Louis Lucrèce

Le: 11/02/2025